

Compte rendu de la Commission Nationale d'Examen et de Suivi (CNES) du 24 mars 2020



Phase 3 : MOBILITÉ EXTERNE

Nous avons réalisé cette nouvelle réunion en conférence téléphonique. Étaient présents à cette réunion la direction, les EIC (Espaces Information Conseil), et les OS. Nous avons passé la réunion à traiter un à un les 136 dossiers de mobilité externe.

La plus grande difficulté pour la direction est d'arriver à collecter l'information provenant des régions. Par exemple, nous n'avons pas l'information sur la date de sortie de l'AFPA pour certains salariés, hors salariés protégés. La CGT doit demander le suivi dans chaque CSE-E (certains salariés sont partis depuis le 1er février).

Suite au confinement pour COVID-19, la difficulté majeure pour les candidats au départ est l'accès à la formation pour certains, et à l'emploi pour d'autres, certaines entreprises étant fermées.

La CNES suivra régulièrement ses personnes afin de s'assurer du bon accompagnement par les EIC. La fin de la réunion a été consacrée au traitement de quelques dossiers individuels non encore traités, les réponses doivent être données aux Organisations syndicales le vendredi 27 mars.

Information de la Direction remise aux membres de la CNES

Les Départs Volontaires : nous sommes toujours à 1064 DV acceptés. Pas de nouveaux désistements enregistrés. Un nouveau dossier de DTFC sera présenté mardi 24/03/20

Pour les mobilités internes : 683 mobilités ont été validées en CNES, en intégrant les directeurs présentés le 19 mars. Les dossiers du 19 mars ne sont pas encore notifiés, mis en réserve en attendant le traitement des ORI. 583 mobilités confirmées et acceptées, 10 Refus, 15 désistements, 8 pas de réponses considérées désormais comme des refus, 17 en attente de traitement ORI (CNES du 19/03) et 50 à notifier (les postes de direction). Les offres avec désistements ont été traitées le 19 mars quand un 2° candidat était éligible.

Les offres de reclassement interne : 180 dossiers, 76 réponses, 35 acceptent une offre de reclassement, 41 refus de reclassement. Pour les acceptations, nous attendons le 27 mars, délai de 15 jours après envoi du courrier pour arbitrer : même Catégorie Professionnelle, évaluation des compétences, plusieurs candidats sur la même offre, etc.



CNES du 24 mars 2020

Les modifications de postes : 383 avenants ont été adressés aux AF, à ce jour 13 refus, 161 acceptations, 15 réponses autres. Pour les refus, des offres de reclassement interne leur sont adressées.

Montreuil, le 25 mars 2020

[CSEC du 26 mars 2020](#) → Covid-19

[Lancement du site CGT lutteVirale](#)

Partager sur Facebook

Twitter

